



ORDRE DU JOUR
Conseil d'établissement – École Laurier
LE MARDI 25 NOVEMBRE à 19 h à l'école Laurier délocalisée

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum / Mot de bienvenue (3 minutes)
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (1 minute)
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 30 septembre 2025 (3 minutes)
4. Parole au public (10 minutes)
5. Mot du membre de la Communauté (10 minutes)
6. Sujet nécessitant une décision (15 minutes)
 - 6.1. Adoption du Plan de prévention contre la violence et l'intimidation 2025-2026
 - 6.2. Approbation des règles de fonctionnement du SDG 2025-2026
 - 6.3. Approbation des règles de fonctionnement du SDG 2026-2027
 - 6.4. Approbation de l'utilisation des locaux pour un organisme communautaire
 - 6.5. Décision au sujet des activités de financement
7. Sujets nécessitant un suivi (15 minutes)
 - 7.1. Formation obligatoire pour les membres du Conseil
 - 7.2. Consultation CÉ-PTRDI-Acte d'établissement (remise en décembre)
 - 7.3. Projet éducatif
 - 7.4. Fonds à destination spéciale (fonds 4)
 - 7.5. Info-travaux
 - 7.6. Règles de conduite et des mesures de sécurité à l'école – mot « convenable »
 - 7.7. Correspondance – avis du protecteur de l'élève
8. Sorties éducatives (approbation) (5 minutes)
9. Suivi sur le budget (10 minutes)
 - 9.1. Adoption du budget annuel de fonctionnement du Conseil
 - 9.2. Adoption du budget annuel de l'établissement (Fonds 6)
 - 9.3. Allocation spécifique : formation pour les parents
10. Points d'information/rapports (30 minutes)
 - 10.1. Direction
 - 10.2. Personnel enseignant
 - 10.3. Service de garde
 - 10.4. Représentant du comité de parents
 - 10.5. OPP
11. Levée de la séance

David Quirion

Présidence

Chantal Payette

Direction